

La Fondation de recherches de l'Ontario, établie en 1928, est une société indépendante créée par une loi spéciale du gouvernement de l'Ontario. Elle est comptable à un conseil d'administration composé de personnages éminents du monde de l'industrie, du commerce et de la science. Au début, elle était financée par une caisse de dotation (à laquelle ont souscrit des sociétés industrielles et commerciales par l'entremise de l'Association canadienne des manufacturiers) et par une subvention provinciale équivalente. Actuellement, la majeure partie de son revenu provient des recherches contractuelles exécutées surtout pour le compte de l'industrie. Depuis quelques années, le gouvernement provincial lui verse directement une subvention annuelle proportionnelle au revenu qu'elle tire de l'industrie. La Fondation vise surtout le développement de l'industrie canadienne par l'application de la science et de la technologie. De plus, à la demande de divers ministères de l'Ontario, elle effectue des recherches sur les ressources naturelles de la province. Toutefois, elle ne limite pas son activité à la province; elle effectue, à des conditions analogues, des travaux de recherche pour n'importe quel organisme au Canada.

La Fondation exécute sur demande des travaux de recherche-développement industrielle pour le compte de sociétés et d'organismes gouvernementaux, en particulier dans les domaines des ressources naturelles et de la défense; elle maintient une installation efficace pour la recherche appliquée et le développement à l'intention de l'industrie et des organismes gouvernementaux, utilisant les fonds octroyés par le gouvernement de l'Ontario pour supporter la recherche d'appoint nécessaire à cette fin, et elle porte à l'attention de l'industrie et des organismes gouvernementaux les domaines de recherche qui laissent entrevoir des avantages économiques ou sociaux. Située à Sheridan Park, dans le Centre de recherches dont elle forme le noyau, la Fondation compte à son service environ 305 scientifiques, ingénieurs, techniciens et employés de soutien.

Depuis son établissement, la Fondation a fourni des services de recherche et de développement à de nombreuses sociétés, grandes et petites. Les services varient depuis les enquêtes à court terme et les études de faisabilité jusqu'aux études scientifiques fondamentales de longue haleine, en passant par la mise au point de produits et de procédés. Tous les travaux de recherche et de développement se font à titre confidentiel: cette règle s'applique également à tous les renseignements commerciaux, techniques ou juridiques fournis par les clients actuels ou éventuels de l'organisme. Les brevets résultant des travaux de recherche et de développement sont enregistrés au nom du client.

Le Conseil de recherches du Manitoba se compose de sept membres ordinaires et de 16 conseillers représentant les industries axées sur l'utilisation des ressources naturelles, le secteur manufacturier, les salariés, les universités et le gouvernement. Le personnel permanent est fourni par le gouvernement provincial. Les travaux du Conseil sont financés par des crédits votés par la province, mais il peut également faire payer pour ses services. Il a pour objectifs de promouvoir ou d'exécuter des travaux de recherche et de développement portant sur les ressources naturelles et l'activité industrielle de la province, ou d'encourager la promotion ou l'exécution de tels travaux. A l'heure actuelle, les recherches subventionnées par le Conseil s'effectuent dans les laboratoires existants de la province. Une grande partie de ces recherches vise à faire du Manitoba un centre d'excellence dans les domaines des produits alimentaires, de l'électronique, de la recherche sur les matériaux et des systèmes de construction. Un centre d'information technique encourage en outre l'industrie à faire usage des plus récentes découvertes technologiques. La principale raison d'être du Conseil est d'aider l'industrie manitobaine à améliorer sa position sur les marchés par le développement d'une capacité de production établie sur une base plus scientifique. Le Conseil a un bureau à Winnipeg.

Le Conseil de recherches de la Saskatchewan a été créé en 1947 par une loi du gouvernement de la Saskatchewan. Il effectue des recherches en sciences physiques afin d'améliorer l'économie de la province, concentrant son attention sur l'exploitation commerciale des ressources provinciales et sur les aspects scientifiques du domaine des affaires. Au début, le Conseil ne possédait ni personnel scientifique ni laboratoires, ses programmes de recherche étant exécutés à l'Université de la Saskatchewan grâce à des subventions octroyées à des membres du personnel enseignant et à des bourses d'études accordées à des diplômés. La loi de 1947 fut modifiée en 1954, donnant au Conseil le droit d'acquérir des biens, de recruter du personnel et d'assurer lui-même la gestion de ses finances. En 1958, des laboratoires furent construits sur le campus de l'université puis agrandis en 1963. Le programme actuel comprend